

## *Le « Temple Neuf », son passé et son présent*

L'an 1694, Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, bien qu'ayant agi déjà en souveraine, devient officiellement princesse de Neuchâtel et Valangin. Elle nous rend visite, ne prête ni n'exige de serment, fait battre monnaie, nomme ses conseillers d'Etat et s'en retourne à de plus séduisantes intrigues. Princesse catholique, elle se soucie peu que l'on construise sous son règne le *vieux Temple Neuf*.

Les manuels, recueils de procès-verbaux du Conseil aux archives de ville, contiennent, de 1695 à 1837, par exemple, près d'une centaine de mentions détaillées et inédites concernant cet édifice.

Pour la première fois, le 14 janvier 1695, proposition est faite en conseil de construire un temple en ville basse. Celui de l'hôpital ne peut « plus contenir ceux qui désirent y aller prier Dieu ». Ce temple-là, trop exigü, allait être transformé en chambres destinées à loger plus commodément les pauvres. Une partie servirait de réduit pour armes et canons. Un mois plus tard, on rapporte sur l'opportunité d'une collecte et sur l'emplacement projeté: rue des Chaudronniers, aujourd'hui disparue, venelle qui courait entre jardins et maisons, prolongement de la rue des Paux (Poteaux), entre le Seyon et la rue Jean de Cornaux, ruelle Breton actuelle. Un plan de Friedrich Marquis et Jonas Martenet montre qui étaient, vers 1680, les propriétaires de ce quartier. Les Quatre Ministraux, aidés d'une « Chambre du Temple », reçoivent pouvoir en vue de l'acquisition de terrains et de matériaux. Un « président de la collecte » est désigné : Henry Ostervald.

Les 19, 22 et 26 mars 1695, l'on achète au banneret Henri Chambrier, pour 4512 livres faibles, un jardin voisin de ceux de Jean Bullo, de feu David Depierre, d'Adalbert Purry, Balthazard Petitpierre et Isaac Berthoud. On acquiert de David Bullo un autre jardin avec petit couvert, pour 1800 livres faibles, et la ville troque, moyennant compensation de 3500 livres, avec le tanneur Henry Meuron, et afin d'arrondir le lot, son ancien arsenal de la rue des Chaudronniers contre une maison et un jardin. Meuron et son épouse grognent bien un peu. Ils protestent qu'on taxe leurs biens. Passe encore qu'on démolisse leur mesure à leurs frais, mais qu'on offre à de paisibles conjoints un arsenal...

Un recueil de « marchés faits », aux archives communales, demeuré jusqu'ici à peu près vierge de toute investigation, contient divers contrats d'entreprise

relatifs au Temple Neuf. Le principal, pour la « massonnerie », signé *Huguenaud*, et daté du 26 mars 1695, remet la construction du bâtiment à Joseph Humbert-Droz et Daniel, David et Abraham Sandoz, frères, tous quatre maîtres architectes, des « Chaux d'Estailières ».

Ce marché est fort bien conçu. Il prévoit tout : fondations, rangées de quartiers de pierre, « boute-roues », angles, chapiteaux, corniches, portes, ovales, fenêtres. Un second contrat pour la charpente et les galeries est passé avec maître Claudi Evare, charpentier, bourgeois de la ville, qui exécutera les travaux d'après le dessin de l'intendant Pierre Jeanjaquet. D'autres marchés passés avec Samuel Poncier, Joab Matthey, etc., pour les vitres, bancs, planchers et divers, se retrouvent donc aujourd'hui, dans le sous-sol de notre hôtel municipal. Signalons que s'y voit aussi un autre manuscrit important et détaillé, intitulé : « Compte que rend le sieur maistre-bourgeois Jean-Jacques Favarger des deniers de la collecte faite pour le basteme du Temple Neuf en la rue Chauderonnière en la ville de Neufchastel. » Toutes les sommes versées par les particuliers s'y repèrent aisément.

Des verbaux des 15 avril, 28 mai et 21 octobre de cette même année ont trait, soit aux coupes de bois nécessaires à l'édifice, soit aux lattes et tuiles, soit à la précoce inquiétude que le temple ne soit trop exigü. Le mur est déjà commencé du côté de bise. La bâtisse, dont les fondements sont jetés, mesurera 95 pieds de long sur 55 de large.

Aujourd'hui encore, les spécialistes du bâtiment considèrent la charpente de cet édifice comme un remarquable modèle du genre. Qui se promène sous le toit du temple est vite convaincu de cette perfection.

Durant les quatre premiers mois de l'année suivante, après visites locales, on avise « mûrement afin qu'à l'avenir on ne puisse faire aucun bâtiment pour ôter le jour au temple ». Dans le même esprit, l'on achète 850 livres faibles le jardin contigu de la veuve Sandoz, de Noiraigue. On dédommage encore des voisins. On achète, en fin de compte, quelques parcelles de terrain aux sieurs Larsche, Depierre et Tribolet. Le 6 avril 1696, la construction semble à peu près prête. Sans avoir inauguré l'édifice, on paraît s'en servir puisque diverses plaintes parviennent au Conseil de la part de notables « que chacun se fourrait dans leurs places du temple, en sorte que le plus souvent ils ne trouvaient point de place pour eux ». Un bougon, sieur Larsche, engage action parce que prétendument lésé par l'expropriation. Mais tout va bien qui finit bien.

### Dédicace.

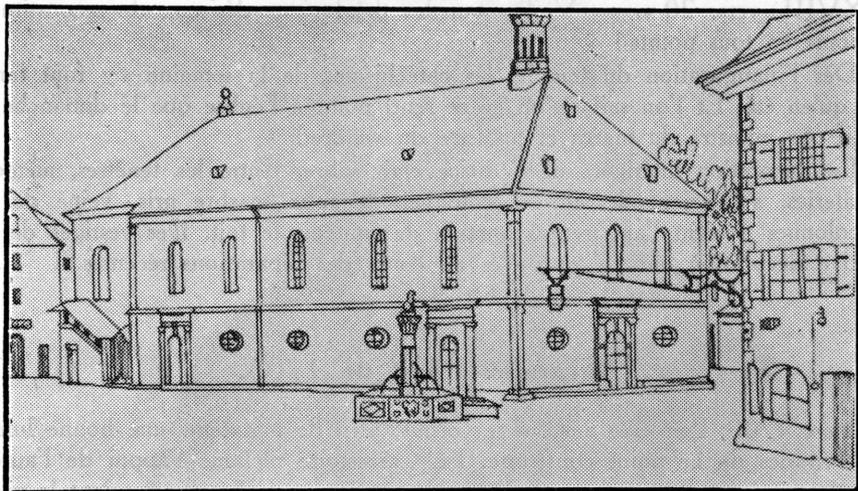
M. le maître-bourgeois annonce au conseil, le 11 décembre 1696, que les Quatre Ministraux ont conféré avec MM. les pasteurs afin de déterminer la date de l'inauguration du temple. Après quelques hésitations, cette solennité est fixée au dimanche 13 décembre, deux jours après.

Ce jour-là, grand cortège auquel participe, en corps, le conseil. Branle-bas des cloches de la ville. En tête, deux pasteurs et le diacre.

Possédant parmi nos papiers particuliers le journal manuscrit d'un modeste bourgeois, Henri Ramus, membre du conseil des Quarante et contemporain de l'événement, nous en extrayons quelques lignes décrivant en termes archaïques cette solennité, date dans l'histoire de la cité. Le poète Auguste Ramus publia cette

citation dans le *Musée neuchâtelois* de 1865, mais à tort, en en rajeunissant l'orthographe :

« Le 13 Xbre 1696, on a fait la Dedicasse du Temple neuf que toute la bourgeoisie de cette ville a fait construire par le moyen des contributions des particuliers et des rues et compagnies, et de bource de la ville, et iay contribué a ma part argen livré à M. le maistre bourgeois j. jaques favargé deux escus blan qui



*Le Temple Neuf il y a cent ans.*

On voit, au coin de la boulangerie Schwab actuelle, un candélabre horizontal qui montre que jadis déjà on aimait à Neuchâtel les lampadaires de taille...

(D'après un dessin original et inédit de l'aquarelliste Jean-Henri Baumann † 1858; propr. de M. Louis Baumann.)

font 15 livres foibles et ma part de la rue des ales (Halles) et de la Compagnie des marchands, et de celle des cordonniers et tanneurs, — et l'assemblée a esté fort numéreuse, dont le dit temple a esté fort remply le dit iour, et M. David Girard, — premier ministre en cette ville, a fait la première action, M. abram perrot deuxième pasteur, a fait la seconde action, et M. jean Rololphe Osterwald 3<sup>me</sup> ministre a fait la 3<sup>me</sup> et dernière action, ie prie l'Eternel nostre Dieu qu'il aye pour agreable la dite dedicasse, afin que par ce moyen il nous envoie son bon Esprit et qu'a la suite nous le puissions servir et craindre dans ce dit temple et ailleurs, suivans ces Saints comandemens amen. »

De façon à éviter une confusion dans l'esprit du lecteur au vu de cette citation, disons qu'Henri Ramus — en désignant, dans son journal privé « Jean-Rodolphe Osterwald » comme troisième pasteur ayant officié lors de l'inauguration du Temple Neuf, en 1696, — commet une simple erreur de prénom. Il eût dû écrire « Jean-Frédéric Osterwald ». Ce dernier, le Grand Osterwald, dont on voit encore la statue dans une niche de la belle façade du collège classique, était précisément fils du précédent Jean-Rodolphe Osterwald, pasteur aussi, mais décédé déjà en 1682, soit quatorze ans avant la Dédicace. Il y eut bien encore un second Jean-Rodolphe Osterwald, pasteur également, petit-fils et fils des deux précédents. Mais il n'avait que neuf ans en 1696.

Ramus indique qu'à côté des particuliers, les Rues et Corporations fournirent l'argent nécessaire à la construction de l'édifice. Elle donne des précisions sur les quote-parts apportées, que ne contient aucun document officiel. D'après l'annaliste Jonas Boyve, la dépense de la bâtisse s'éleva à 30,000 livres.

Boyve ajoute un autre détail, savoir : Le texte du sermon de David Girard était « Jérémie, ch. VII, vers. 4 à 7 ». Abraham Perrot explique le verset 7 du psaume 24, et Jean-Frédéric Ostervald, diacre, prêche sur « Saint-Matthieu, ch. XVIII, vers. 20 ». — Voilà pour les théologiens désireux de reconstituer la cérémonie en tous points !

Dès l'inauguration du temple, les catéchismes de la semaine s'y font tant en hiver qu'en été. Et l'on sait qu'on ne se rend point à l'église que le dimanche; n'y avait-il pas ministre du mardi et ministre du vendredi ?

La décoration intérieure de l'édifice était sobre. Entre les fenêtres, même sur les galeries, s'élevaient de simples colonnes de faux marbre gris, veiné de noir. Ces colonnes avaient l'apparente fonction de soutenir le toit. Des vestiges de cette primitive décoration ont été retrouvés au cours des réparations récentes.

### Agrandissement de 1703.

Vers 1700, l'on crée sur fonds voisins, afin de maintenir une bonne lumière, des servitudes de ne point construire. Le Consistoire réclame l'appui de l'autorité. Les cultes sont troublés par le passage de chariots et de bétail. Pendant le prêche, on fermera dès lors, au moyen de chaînes, les avenues débouchant sur la place. On va poursuivre, d'autre part, les personnes qui ne se sont point encore acquittées de leur tribut volontaire à la collecte. On les menace de saisie et de vente.

Le 17 juillet 1702, au vu de divers devis et plans, on arrête d'agrandir le temple côtés bise et vent. On récupérera les frais sur la vente du vin ou par économie de subventions aux Mousquetaires et Fusiliers. On prévoit avec minutie les sommes que verseront, pour faciliter ce projet, les prochains conseillers élus aux élections. Jusqu'à 400 livres pour le maire et les membres du Conseil Etroit !

Mais les 2 et 15 janvier 1703, les travaux ne paraissent pas commencés; il est décidé de n'agrandir le bâtiment que côté bise, en forme de demi-octogone, et sur vingt pieds. Il s'agit ici de l'adjonction de la partie du temple formant la galerie de l'orgue, avec escalier extérieur. Maintenant encore, un coup d'œil sur l'édifice fait constater qu'en effet l'extrémité Est est une adjonction. Celle-ci se construit sur le jardin d'un sieur Sandoz auquel on offre 1500 livres, mais qui, rechignant quelque peu, en obtient 1800.

Les « marchés faits » pour l'agrandissement de 1703 sont là aussi. Le principal contrat — pour la maçonnerie — remet l'ouvrage aux architectes Joseph Humbert-Droz, Balthasar Petitpierre et David Greset. Il est daté du 18 décembre 1702. La convention pour la charpente, confiée à Samuel Veiron, est mise au point le 12 février 1703.

Dans son journal privé, Henri Ramus — plus tard — confirme cette transformation : « On a ralongé le susdit temple neuf, on luy a aiousté le cœur tout entier au costé de bize à cause qu'il estoit trop petit, iay encore contribué pour ledit travail ma part que tout le Conseil de ville se sont relaché et supprimé les repas



*Le Grand Ostervald, 1663-1747*

enseveli dans le Temple Neuf.

des Elections pour deux années ce qu'on n'avoit point accoutumé de faire du passé ie prie Dieu qu'il nous face la grace d'en profiter et y faire nostre salut amen ».

L'agrandissement se fait dans le courant de l'année 1703, puis le Conseil choisit l'emplacement de la chaire d'accord avec MM. les pasteurs.

Dans la première moitié du XVIII<sup>me</sup> siècle se discutent un « couvert pour les seringues » (pompes à incendie) sis à proximité, un réduit pour les échelles, la réparation du clocher, des fenêtres et des portes, ainsi que les mesures de police et le service de propreté des alentours. Mais voilà bien détails de maigre intérêt. Disons plutôt quelques mots d'un grand théologien.

### Jean-Frédéric Ostervald

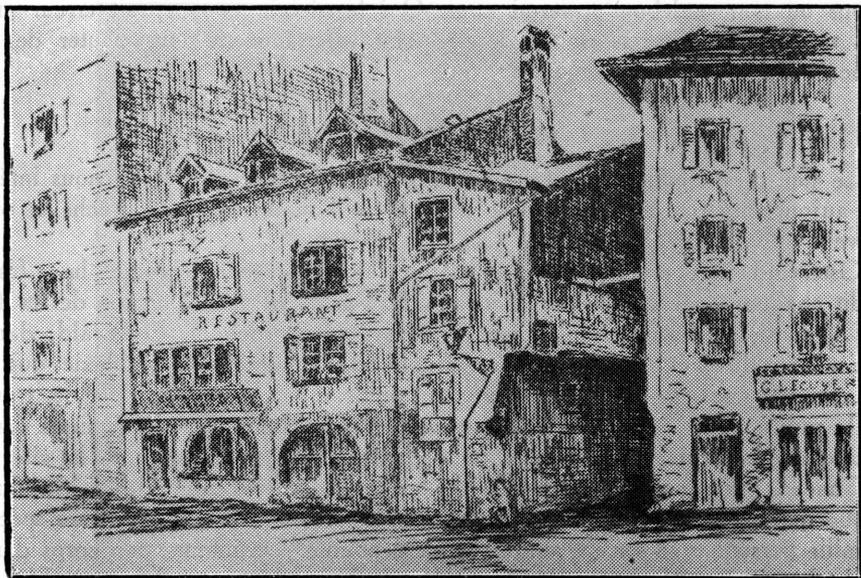
appelé le Grand Ostervald, est né à Neuchâtel le 25 novembre 1663; d'intelligence précoce et brillante, il reçoit ses premiers cours du ministre réfugié d'Aubigné. A 15 ans, il étudie à Zurich les langues mortes et l'allemand. L'année suivante, il est à l'académie de Saumur. Il y soutient ses thèses de philosophie, se rend à Orléans, puis à Paris et Genève, où il complète ses études. Il n'a que 19 ans lorsqu'il reçoit, comme catéchiste, à Neuchâtel, l'imposition des mains. Remplaçant les pasteurs pour le prêche, il attire un si grand nombre d'auditeurs que le temple de l'hôpital — en réalité une chapelle — ne peut plus les contenir. Le Conseil demande à la Classe de lui donner rang de pasteur. Nous avons sous les yeux d'innombrables mentions concernant Ostervald, relevées par Alphonse Petitpierre, dans les *Manuels de la Classe*. Ostervald est élu pasteur, l'été 1699. Comme tel, on le présente aux Quatre Ministraux, au Petit, au Grand Conseil, ainsi qu'à Monseigneur le gouverneur, qui le confirme dans ses nouvelles fonctions.

L'époque à laquelle débute Ostervald est fertile en débats religieux. Le 18 octobre 1685, Louis XIV, en révoquant l'Edit de Nantes, avait fait déferler, hors de France, une vague humaine envahissant d'abord les cités réformées. Les réfugiés s'égrènent peu à peu dans de petits centres et dans les campagnes. Notre temple de l'hôpital se trouve donc insuffisant, non seulement en raison de l'élan magistral qu'Ostervald donne à l'Eglise, mais à cause des Huguenots accueillis dans nos murs. Fraîchement venus, ceux-ci ne discutent guère que dogmes religieux, principal sujet de conversation de nos aïeux aussi.

Disons, en passant, que de notre consultation des archives de la Classe il résulte que quelques Huguenots persécutés arrivent déjà à Neuchâtel quatre jours après la Révocation de l'Edit de Nantes ! L'Eglise les accueille et les assiste. Leur nombre explique-t-il réellement que l'on construise le Temple du Bas, dix ans après ? Samuel de Chambrier et Quartier-la-Tente le pensent. Où l'ont-ils lu ou comment ont-ils acquis cette conviction ? Les verbaux du Conseil de ville n'y sont pour rien. Le travail intéressant de M<sup>me</sup> Alexandre de Chambrier, publié en 1900, n'accuse que dix-huit naturalisations de réfugiés, à la date de l'érection du temple, et trois naturalisations de plus, au moment de l'agrandissement de 1703 ! La vogue d'Ostervald, comme le prétendent Jeanneret et Bonhôte, ne serait-elle pas la cause principale de la détermination de construire, en 1695 ? Il semble que les deux facteurs jouèrent un rôle. Si l'on est, faute de recensement avant 1750, dans le vague sur le chiffre exact de la population au moment de la construction du temple, il est certain, au vu des *Manuels de la Classe* qui ignorent cette construction parce que le côté « matériel » ne la concernait pas, qu'une foule de réfugiés « non naturalisés » passaient et stationnaient chez nous. Ces *Manuels* font foi de l'accueil généreux réservé à la population du Refuge par l'Eglise du pays et la paroisse de Neuchâtel. Avec empressement, par contre, la Prusse, dès 1709, offre la naturalisation à nos réfugiés; les agrégations se comptent par centaines.

On imagine aisément combien, chez nous, dès le début de l'émigration, les questions de dogme et de foi sont agitées.

Ostervald — haute figure — se dresse au milieu du désarroi, flétrit le piétisme mystique, se place hardiment sur le terrain de la pratique des vertus chrétiennes et rapproche les hommes dans le « sentiment intime de leurs croyances ». Il ne craint



La rue du Temple-Neuf vers 1890.

(D'après un dessin d'Alphonse Wavre.)

point de battre en brèche le côté superficiel de nombreux sermons. Dans la religion professée, il redonne à la « morale », par prédications et nombreux écrits, une place essentielle.

Simplicité, sobriété de langage, naturel, modestie, clarté, piété vive et profonde, culture, envergure, élans poignants venus du cœur, caractérisent Ostervald. Les catholiques l'estiment. Fénelon en fait l'éloge ! Avec Turretini, à Genève, et Werenfels, à Bâle, il forme le fameux « triumvirat helvétique » décidé à exterminer les illusions trop communes de ceux qui font consister la religion dans la foi séparée des œuvres.

Parmi ses vingt-deux importants écrits, ouvrages ou traductions, le *Traité des sources de la corruption* est le premier paru. Son fameux *Catéchisme*, dont il existe une vingtaine d'éditions françaises, est traduit en allemand, en hollandais, en anglais et en arabe. Le Parlement de Bordeaux en livre 6000 exemplaires aux flammes ! D'autres ouvrages comportent jusqu'à trois éditions anglaises. *Les douze Sermons* sont traduits en allemand, en anglais et en flamand. *La Sainte Bible* suivant sa « version », fait l'objet d'un si grand nombre d'éditions en langues diverses qu'il est malaisé d'en indiquer le chiffre. C'est de l'édition de Neuchâtel en deux volumes folio, de 1744, dont nous faisons d'abord usage.

On se représente combien, dans une ville comme la nôtre, de quelques mille habitants, fut intime et profonde la pénétration d'une foi aussi transcendante. Comment l'éclat d'une telle personnalité rayonnant sur le monde, tel un phare giratoire au bord de la mer, n'eût-il pas imprégné jusqu'à ses racines les plus vives et pour de nombreuses générations, un peuple minuscule ? Incontestablement, Ostervald, « couché » sous la dalle du Temple du Bas, est encore, que nous le

voulions ou non, « debout » parmi nous. Qui le nierait, commettrait erreur grave. Notre tort ne serait-il pas plutôt de ne point suffisamment nous douter de cette présence ?

### Sa mort.

Le lieu n'est point ici de faire la biographie d'Ostervald. Il ne nous intéresse guère aujourd'hui que par le Temple du Bas qu'il inaugure, où il prêche et où on l'ensevelit.

Ostervald, aux armes parlantes et dont le nom même invoque la « forêt », reverdit chaque année comme un chêne. A 83 ans, il ne lâche aucune de ses fonctions. Vespasien pensait qu'un empereur devait mourir debout. Ostervald, dans la chaire même du Temple du Bas, est frappé d'une attaque d'apoplexie qui, peu après, le 16 avril 1747, le conduit au tombeau. L'un de ses fils se trouvait dans le public. On se doute des larmes et de la consternation de l'unique famille neuchâteloise, sensible, généreuse et pieuse, qu'il avait faite de toute la cité.

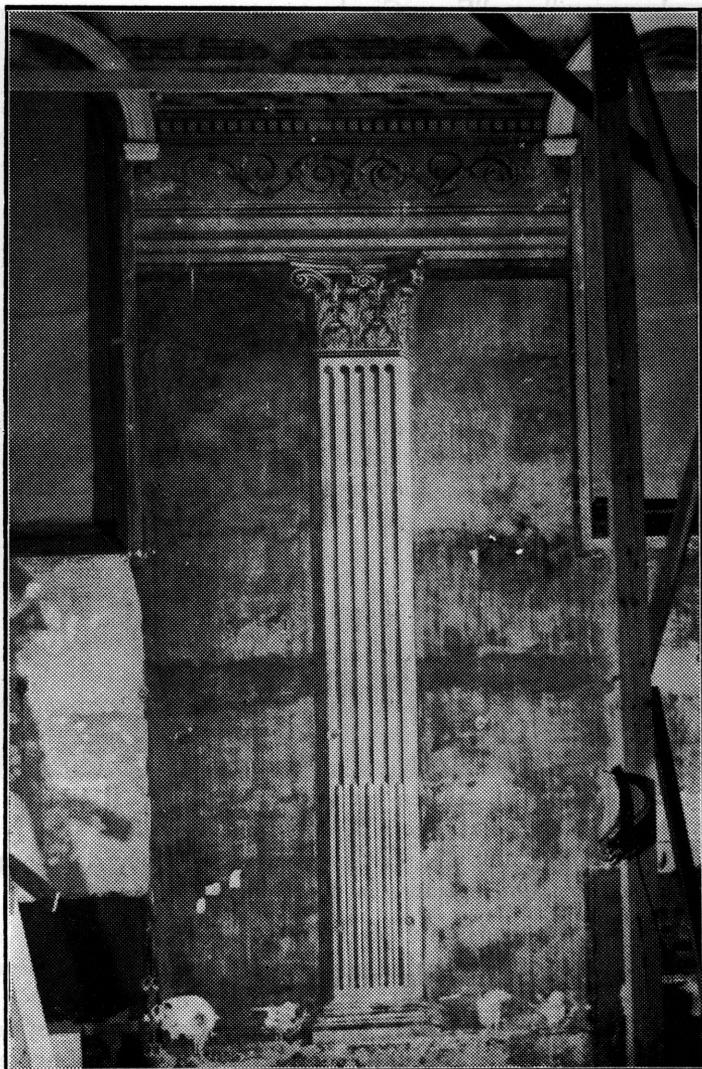
Chacun interrompt ses affaires. Toutes les boutiques sont closes. Sa famille explique que le défunt n'eût pas approuvé un cérémonial ou une sépulture spéciale; cinq mille personnes se serrent autour de sa dépouille. On inhume son corps dans le Temple Neuf, à côté de la chaire. Deux cloches sonnent. Celle aussi de « trois heures, du Temple d'en Haut ».

Aujourd'hui, une épitaphe sur plaque de marbre rappelle l'homme qui avait porté le nom de Neuchâtel bien au delà de l'Océan. Durand, dans sa *Vie d'Ostervald*, relate ce trait : Un capucin de la frontière française qui le connaissait de longue date et l'estimait vint à Neuchâtel pour les funérailles. Il était allé, comme des milliers de personnes, saluer sa dépouille dans la chambre où elle se trouvait exposée. Pour ne point troubler, par son habit, l'oraison funèbre, il n'y parut pas. Une fois que tout le monde se fut retiré, il se glissa dans le temple, s'agenouilla devant la tombe et fit ses dévotions à sa manière. Est-il aisé de dire à qui, d'Ostervald ou du capucin, ce trait fait le plus honneur ?

### Les plans du temple.

Les archives communales possèdent un plan qui doit être le premier après l'agrandissement de 1703. Il ne porte pas de date, sauf la mention « retrouvé en 1734 ». C'est une grande pièce de toile aquatintée donnant fidèlement le dispositif intérieur. La chaire était déjà à son actuel emplacement. Le banc des pasteurs aussi, mais devant lui se trouvait la table de communion déplacée plus tard. Presque chaque banc s'y trouve numéroté et porte le nom de la ou des familles ayant droit de l'occuper. On y retrouve donc avec précision le banc de chacune des familles il y a plus de deux siècles. Des bancs étaient réservés aux membres du Conseil d'Etat, du Conseil Etroit, aux officiers et notables, à Messieurs du Grand Conseil, aux femmes des régents d'école, aux femmes et veuves de ministres réfugiés et aux « incommodés de l'ouïe ». Les places des galeries sont libres, ainsi que les bancs sous le chœur.

Ce dispositif est modifié par arrêt du Conseil général du 28 octobre 1748. A ce moment-là, l'on crée un « Registre des places du Temple Neuf ». En tête de ce registre fort bien tenu, et qui sert encore en 1840, soit près d'un siècle après,



*Colonne et fresque Louis XVI,  
motifs décoratifs innovés pour le temple, en 1801,  
retrouvés au cours des réparations de 1933.*

se voit une table alphabétique des familles, renvoyant au numéro respectif ou folio du banc assigné. Le procédé primitif d'inscription au cours du temps, des mutations de bancs sur le plan cité plus haut, est donc remplacé, en 1748, par un répertoire où chaque banc possède sa page où s'inscrivent les mutations les unes à la suite des autres. Dès lors, un plan plus récent, également de toile, annexé au répertoire, ne porte plus de noms de famille, mais seulement numérotation des bancs correspondant au registre. Seuls sont indiqués sur ce second plan le banc fermé des pasteurs — toujours le même — et ceux de Messieurs les Quarante, de

la Justice et des conseillers d'Etat. Ces bancs sont, comme auparavant du reste, ceux adossés aux murs du pourtour, au fond, sous la galerie et sur les trois côtés. On avait dressé encore un plan du temple en 1796.

Un nouveau règlement est édicté le 11 mars 1828. On l'inscrit in extenso en tête du Registre. Personne ne possède de droits sur les places qu'ensuite de concessions des Quatre Ministraux. Cessions et ventes de places sont nulles. Lorsqu'une famille s'éteint, ses places font retour à la ville et ne passent point aux collatéraux ou descendants des femmes qui n'ont rien à y voir...

Ce protocole ne paraît avoir disparu que dans le coup de vent frais de 1848. Avant d'en venir à cette époque, disons deux mots de l'Empire.

### Décoration de 1801.

Au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>me</sup> siècle, l'on s'occupe des promotions que l'on décide pour la première fois, le 27 février 1758, de célébrer publiquement dans le Temple Neuf, à l'applaudissement général.

En 1785, on n'admet pas que des personnes rôdent autour du Temple pendant le service divin. Les gardes de nuit, pour 2 piécettes par dimanche, patrouilleront aux abords de l'édifice.

Les Quatre Ministraux sont autorisés, le 15 juin 1801, à faire recrépir l'extérieur du bâtiment. On replâtera et repeindra aussi les murs intérieurs. Une photographie reproduit ici l'une des colonnes et la fresque qui servirent de décoration principale cette année-là. On avait fait disparaître la haute et large colonne sans fresque, et de faux marbre veiné de noir, de 1696. Bien que cette réfection se fasse en 1801, elle ne s'inspire pas du style Empire. Il s'agit là du style Louis XVI. Les « Louis » arrivaient-ils un peu en retard à Neuchâtel ? Il est vrai qu'alors le peintre Louis David n'avait point encore définitivement décrété le style Napoléon I<sup>er</sup>.

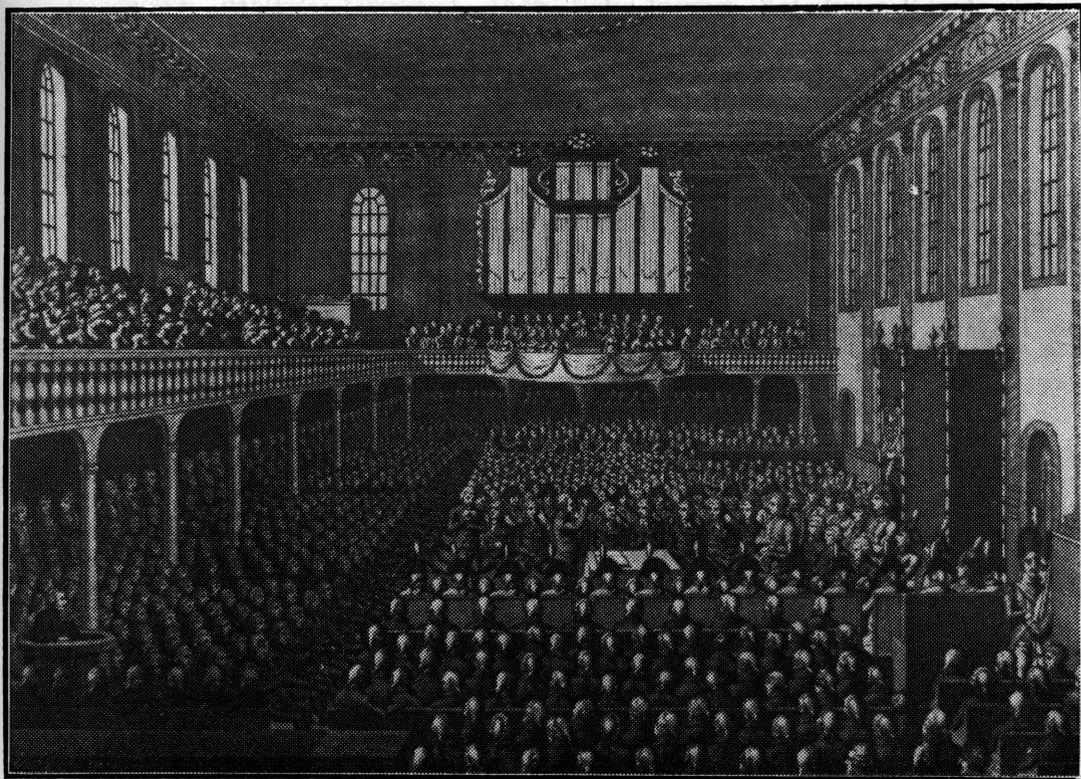
En été 1816, l'on établit un revêtement de roc autour du Temple afin de mieux préserver les murs. On repeindra la pierre de taille extérieure.

### Prestation de serment en 1806.

En 1797, Frédéric-Guillaume III avait prêté serment de respecter l'inaliénabilité du pays. Il viola cet engagement, troquant avec la France, Neuchâtel, les duchés de Clèves et de Berg, contre le Hanovre et la Poméranie. Tel, autour d'un arbre de Noël, l'échange de deux romans de fin d'année contre boîte de chocolat et raisins confits ! Aucune voix ne s'éleva contre pareil trafic.

La remise solennelle de la principauté à la France a lieu le 22 mars 1806. Ce jour-là, Chambrier-d'Oleyres remet, au nom de la Prusse, le pays à Bonaparte représenté par Oudinot et une division. Audience au château. Haies de grenadiers. Salves d'artillerie. Cérémonial d'apparat. Festin où prennent part cinq généraux français. Le 30 mars, Bonaparte, pour récompenser Berthier, lui donne Neuchâtel avec titres de prince et de duc. Jarry succède à Oudinot. Il signe, le 7 octobre, proclamation nous demandant serment provisoire de fidélité au prince Berthier. Ce serment est connu sous le nom de « serment des bottes rouges ». Jarry, comme colonel de cavalerie légère, portait des bottes de maroquin rouge...

En octobre arrive le baron François de Lesperut, membre du Corps législatif



*Sous Alexandre Berthier. Prestation de serment en 1806.*

On aperçoit le baron François de Lespérut et les personnages sur l'estrade. La chaire spécialement érigée à gauche, pour cette cérémonie, n'est guère plus élevée que le siège de Son Excellence...

de l'Empire, désigné commissaire général de Neuchâtel. Le 18 novembre suivant a lieu la prestation des serments. La ville se réveille au bruit de salves répétées. Deux mille hommes forment la haie du château au Temple Neuf décoré de tentures bleues semées d'abeilles d'or, rappelant l'écu dont Berthier fait usage en France.

Une estrade. Ses armes appliquées contre une draperie masquent la chaire. Sur l'estrade, fauteuil de Lespérut et sièges des conseillers d'Etat. Le sceptre de la principauté et les évangiles sont placés sur une table faisant face au commissaire. Une chaire est érigée en face du gouverneur, au pied d'une colonne de la galerie. Les orgues se trouvaient galerie ouest. Notre gravure de Girardet montre ce dispositif.

Une garde d'honneur à cheval, commandée par le vicomte d'Andrié, avait ouvert la marche d'un cortège de 700 fonctionnaires. Lespérut est reçu à son entrée au temple par le lieutenant-colonel Perregaux. Dardel, doyen des pasteurs, fait le sermon. Lespérut lit la formule du serment aussitôt prêté par chaque membre des autorités civiles et militaires. Le discours que prononce Lespérut contient cette phrase demeurée proverbiale : « Neuchâtelois, vous avez beaucoup fait, mais il vous reste plus à faire encore ! » Dans son allocution, il salue, au milieu d'applaudissements, les fils des familles françaises du Refuge.

Les chants de la jeunesse des écoles ne manquent point à la fête. Un hymne — modèle du genre cantate de l'époque — avait été composé pour la circonstance. Il était dû à un mondain, César d'Yvernois, poète à muse falote, si l'on en juge par ses vers :

Bannissez toute tristesse,	Vous pouvez encore prétendre
Trop heureux Neuchâtelois !	Au sort le plus fortuné,
Et par vos chants d'allégresse	En vous donnant Alexandre,
Secondez nos faibles voix.	Le ciel vous a tout donné.

Après chacun des quatre versets de huit vers sur ce thème, et chanté sur l'Hymne de Schiller, le chœur entonne le refrain :

Quel beau jour, quel jour prospère ! (*bis*)  
 De ce Prince aimé des Cieux,  
 Chantons la gloire en tous lieux  
 Il s'est nommé notre Père;  
 Il saura nous rendre heureux.

Ah ! bien oui ! On sait que, peu après cette solennité, dégringolait sur nos têtes, entre 1808 et 1814, une pluie de près de deux cents décrets du bel Alexandre. Ils finissaient par anéantir nos libertés. Au milieu de cette averse tombait le décret de Napoléon, du 11 mai 1807, ordonnant la levée d'un bataillon. Ce fut alors l'odyssée des « Canaris ».

### La cloche.

M. Rosselet, le marguillier actuel, fils de notre ancien marguillier, a grimpé dans le clocheton du temple pour y relever, à notre intention, l'inscription que porte la cloche. Voici cette inscription :

« Cette cloche a été refondue par arrêt de Messieurs du Conseil Général sous l'apréside de Messieurs Josué Sibelin, Maître Bourgeois en chef, Abraham Martinet, Banneret, Jan Frédéric Brun, Abraham Mouchet, Charles Fleury, Maîtres Bourgeois, Louis de Montmollin, secrétaire, et BauHeer de cette ville, Samuel Cuinche et Henry Breguet, Maîtres des Clefs, et Samuel Chaillet, BauHeer.

» Anno Domini 1734, fait par J.-Henry et J.-Jaques Guillbert, Bourgeois de Neuchâtel. »

Refondue sous la Prusse, cette cloche n'est donc pas la première du temple. Les anciens verbaux du Conseil de ville, peu avant cette époque, mentionnent que la cloche du Temple Neuf est fêlée. Rappelons que M. Ch.-Eugène Tissot publia, en 1881, dans le *Musée neuchâtelois*, une fort intéressante chronique sur nos inscriptions campanaires.

### Les orgues.

Il existe aux archives de ville un ancien manuscrit à peu près inconnu et spécial pour les orgues. On y lit que c'est en 1748 que l'on parle d'acheter, pour le Temple Neuf, un orgue au Landeron. M. Pfaf, ministre à Bâle, habile organiste, est présenté sur ce point. On vante l'orgue de Soleure et l'on écrit encore à Morat. Une commission de douze membres est constituée. Elle est présidée par M. Deluze. Une

souscription publique rapportant 4446 livres permet d'inaugurer l'orgue le 23 novembre 1749.

L'année suivante, contrat est passé avec Jean-Conrad Speisegger, facteur d'orgue, de Schaffhouse, que l'on fait venir de Morat. Deux plans détaillés sont élaborés. On projette un orgue à deux claviers pour le « Temple du château », un autre, à clavier unique, pour le « Temple d'embas ». En 1751, Speisegger est engagé à vie pour nous jouer de l'orgue et donner des leçons, aidé de son fils Alexandre. Un certain Sovico leur fait soudain affreuse concurrence ! On décrète de le chasser. Tout s'arrangera s'il n'enseigne que certains instruments et ne tire plus dans les jambes de Speisegger.

En 1752 apparaît un devis pour un second clavier destiné à l'orgue « d'embas ». On va dorer et peindre les deux orgues, le travail étant facilité quant à la dépense, par dix louis d'or neuf qu'offre le comte d'Escherny.

Mais l'orgue du Temple du Bas est fort enrhumé en 1753. Intempéries. Cou-rants. Dérangements. Déplacera-t-on les soufflets masqués par le plafond ? Speisegger se relâche... la commission se charge « d'y avoir l'œil ». Elle se renou-velle en 1764.

Un nouveau facteur est appelé de Lausanne, l'an 1782. C'est le sieur Jean-Jacques Zimmer. Convention en règle pour « que l'on n'entende plus ni cornement, ni sifflement aigre ! » En même temps est engagé, par intérim, le maître de clavecin Pfanenschmidt. Puis, M. Malt nous reste quelques années, et, dès 1790, le sieur Kilgenstein, musicien de Hanau, est notre organiste.

L'orgue est si souvent délabré qu'on songe à en acquérir un autre. Celui de l'église de Bellelay, offert en vente ? — Non ! il est verroulu !

En 1801 est dressé devis de transport de l'orgue de la galerie ouest à celle de l'est. L'idée n'est cependant point encore exécutée. On hésite. Construire-t-on de toutes pièces un nouvel instrument ? — Oui. C'est Joseph Hauwert qui s'en chargera. Mais en 1806..., il lui faut encore une année pour achever les orgues. En 1814, elles ne sont toujours pas prêtes. On les joue, par contre, après inter-vention de Sutter et Schneider, pour fêter la Noël de 1815. L'organiste Ryss succède, en 1819, à Hauwert décédé.

Une commission des orgues du Temple du Haut surgit, à son tour, en 1824. Dix ans plus tard, Spaeth, organiste de Morges, est nommé à Neuchâtel. Il sera aussi maître de chant. En 1836, un rapport technique de Maurice Moser établit que l'orgue du Temple du Bas — derechef — ne vaut plus pipette ! On répare sans trêve ni repos. Le Conseil général de 1839 édicte règlement pour l'organiste de la ville. Un homme réconfortant, M. Mendel, organiste à Berne, est, en 1845, enchanté de l'orgue reconstruit du Temple Neuf. Il l'a essayé en personne. On sait que depuis 1900, le Temple Neuf est doté de nouvelles orgues. Si certains s'inté-ressaient particulièrement à cette question, ils trouveraient, aux archives de la com-mune, dans le registre des orgues, c'est le cas de le dire, bien d'autres « tuyaux ».

### Les Bourbakis.

L'hiver 1870 à 1871 fut, pour les Neuchâtelois, distractions provoquées par la guerre, la chute de Napoléon et l'avènement de la république du 4 septembre. Le général Herzog avait son quartier général en ville. Un fleuve de 87,000 hommes, de malades, de blessés et d'éclopés, de 11,800 chevaux, de nombreux canons et

caissons, interrompt dans plusieurs cantons la vie journalière. Chez nous, l'on assigne le Temple du Bas aux étudiants qui offrent leurs services au commandant de place. C'est vers le temple que les colonnes, à leur entrée en ville, sont dirigées. Après la soupe, sur la place, les soldats entrent par escouades, s'affalent sur les bancs où l'on distribue vivres et soins. Philippe Godet raconte dans ses *Souvenirs de jeunesse* que les Bourbakis prenaient les casquettes de nos étudiants pour képis de la garde mobile suisse.

Nos étudiants, durant l'occupation du Temple du Bas, couchent sur la paille, galerie de l'orgue. L'organiste Munzinger y vient jouer la « Marseillaise ». Les Français ne veulent pas chanter. « Le jour de gloire, disent-ils, n'est pas arrivé. » Des lascars à pantalon rouge, assis sur le seuil du temple, la cigarette au bec, képi sur le coin de l'oreille, font tout haut leurs réflexions à notre endroit : « Ils ont bon cœur, ces mufles-là ! » Subtil indice de l'ingratitude des peuples ou plaisanterie de « poilu » avant la lettre ?

\* \* \*

Avant de dire quelques mots des modernes réfections du temple, signalons en passant un discours remarquable que prononça dans cet édifice, en janvier 1907, notre éminent et distingué docteur en droit et professeur Fritz-Henri Mentha, discours relatif à la question agitée à ce moment-là de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cet exposé magistral, qui fit époque dans nos annales et fut imprimé et répandu par la suite, avait pour titre : « La noblesse de l'Etat ».

### Réfection de 1933.

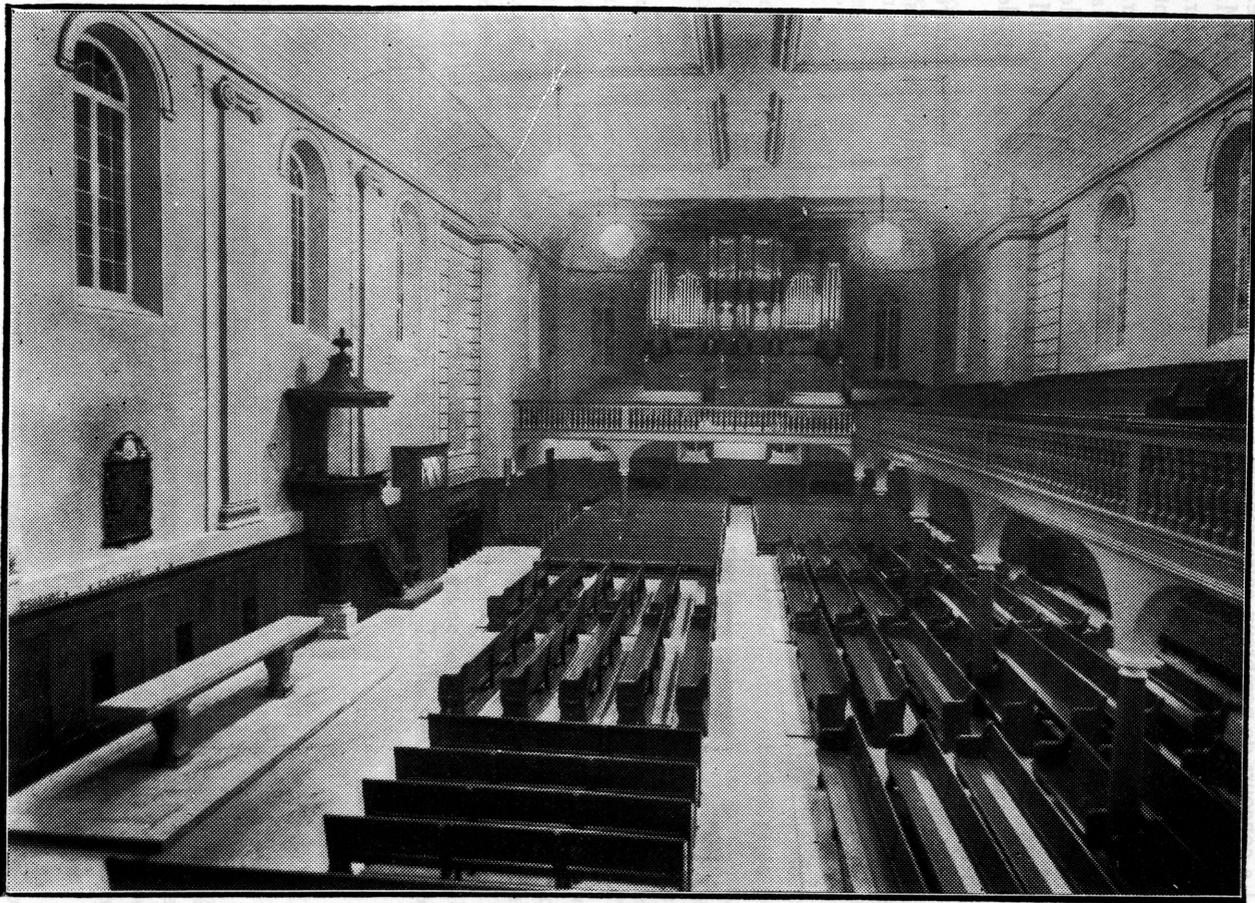
On met la dernière main aux travaux commencés le 14 juillet 1933, sous la surveillance de MM. François Wavre et Jacques Béguin. L'extérieur a repris bel aspect. L'intérieur a retrouvé la simplicité que lui avaient fait perdre une pitoyable décoration moderne et des vitraux de brasserie. Les recherches d'architectes avisés ont permis, ainsi que nous l'avons expliqué, de découvrir quelles avaient été les décorations antérieures, colonnes de 1696, colonnes de 1801, ou fond rouge Pompéi.

On a repris ce motif de colonnade, mais en le simplifiant. Quatre pilastres en staf, s'élevant entre les fenêtres, ornent le mur nord. Ce décor n'est point répété, comme il l'était jadis, sur le pourtour du temple, entre les fenêtres des galeries. C'est heureux, car des colonnes en relief eussent paru lourdes au-dessus d'une galerie de bois soutenue par de légers piliers.

La table de communion est située aujourd'hui plus paisiblement à distance égale des deux portes nord, et non plus à proximité de l'une d'elles. Chauffage et éclairage sont améliorés. Toit et clocheton réparés. Toutes boiseries repeintes.

La plaque d'Ostervald, autrefois près de la chaire, forme maintenant le centre de la paroi nord. Elle est plus en valeur. On élèvera, pour faire pendant à la chaire, un monument commémoratif de l'accueil des réfugiés français par l'Eglise neuchâteloise. L'exécution de ce monument, dont la place est préparée, vient d'être confiée à M. P. Röthlisberger.

Signalons encore l'amélioration qu'a été, au point de vue de l'unité et de l'esthétique, la réunion des deux galeries existantes. Une barrière de bois, uni-



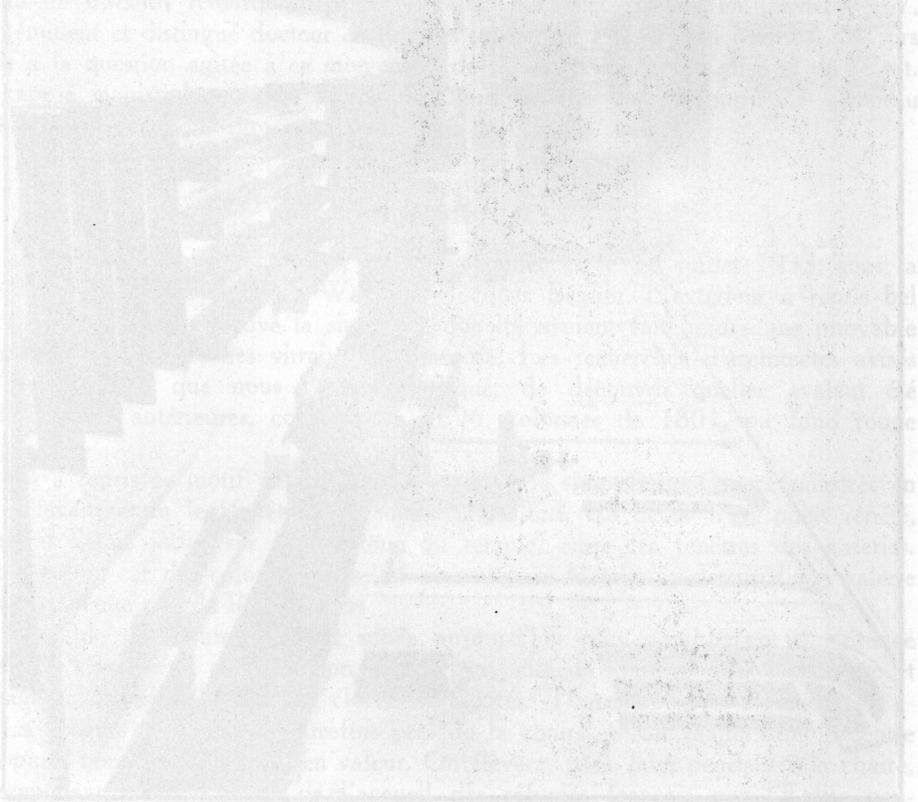
*Vue intérieure du temple, restauré en 1933.*

forme, borde aujourd'hui une unique galerie sur les trois côtés. La nouvelle barrière, côté orgue, est simplement démontable pour permettre de dresser l'estrade des concerts.

Le concours de nombreux entrepreneurs a été nécessaire à cette réfection récente. La maçonnerie avait été confiée à MM. Roulet et Colomb, la menuiserie à MM. Charles et Emile Schray, la décoration à MM. Blailé, Moser, L'Eplattenier, Thomet et Fontana pour les colonnes de staf. MM. Steudler et Girola intervinrent pour la pierre de taille; M. Deambrosi pour le marbre. MM. Décoppet, menuisier, et Elettra, vitrier, s'occupèrent des fenêtres. MM. Decker et Bauermeister de la ferblanterie. M. Bianchi fit la peinture extérieure; M. Meystre se chargea de celle du parterre et des bancs. Il fallut aussi recourir à M. Leuenberger, couvreur, à MM. Roth et Jeanneret, serruriers, ainsi qu'aux Services de la ville du gaz et de l'électricité.

En résumé, excellent ouvrage. Un coup d'œil rétrospectif était opportun. L'histoire de cet édifice n'avait jamais été faite. Qui sait si dans un siècle ou deux nos descendants ne seront pas heureux de retrouver ces quelques lignes ?

[5 et 6 janvier 1934.]



châtelaine. L'exécution de ce monument, dont la place est préparée, vient d'être confiée à M. P. Rothlisberger.

Signalons encore l'amélioration qu'a été, au point de vue de l'unité et de l'esthétique, la réunion des deux galeries existantes. Une barrière de bois, uni-